

DÉLIBÉRATIONS

BUREAU SYNDICAL

Du 11/04/2025

Délibérations n°2025-63 à 80

- B2025-63 Mise à jour des programmes de travaux
Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de FRIAIZE
- B2025-65 Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de SAINT-OUEN-MARCHEFOY
- B2025_66 Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de FONTAINE-SIMON
- B2025-67 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune de la CHAPELLE-GUILLAUME
- B2025_68 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune de le MESNIL-SIMON
- B2025_69 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune de MONTIREAU
- B2025_70 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune de MONTLANDON
- B2025-71 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune de DROUE-SUR-DROUETTE
- B2025_72 Lancement d'une consultation en vue de conclure un nouveau marché dans le cadre de diagnostic amiante et HAP en teneur élevée dans les enrobés bitumeux des chaussées

Délibérations n°2025-63 à 80

- B2025-73 Reconducttion des marchés pour la réalisation d'investissements et de travaux de maintenance sur les installations et réseaux d'éclairage public
- B2025_74 Reconducttion des marchés pour la réalisation d'études et de travaux portant sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, et pour l'exécution de génie civil divers sur réseaux construits en coordination
- B2025-75 Demande d'implantation de borne de recharge pour véhicules électriques par la commune de VERNONUILLET
- B2025-76 Demandes de report de subvention dans le cadre des travaux de rénovation pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- B2025-77 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune de SAINT-LUCIEN
- B2025-78 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune d'UNVERRE
- B2025-79 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune de MIERMAIGNE
- B2025-80 Demande d'adhésion au service Conseil Énergétique par la commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE

Décision
n° B2025-63

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Mise à jour des programmes de travaux (investissement et maintenance)

Après avoir pris connaissance des crédits budgétaires pouvant être affectés aux programmes de travaux du Syndicat en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, voire sur certains réseaux connexes, et après avoir examiné les derniers projets instruits par les services,

Le Bureau Syndical approuve :

- La mise à jour des programmes de travaux (investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité, maintenance et investissements sur les réseaux d'éclairage public, investissements en matière de génie civil de télécommunications, investissements pour tiers), telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- Les plans de financement dédiés à l'ensemble de ces opérations, lesquels font référence aux dispositions citées à l'article L.5212-26 du CGCT s'agissant des travaux portant sur le réseau de distribution d'électricité et de ceux relatifs à l'éclairage public au titre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-64

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés :

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de FRAZÉ

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de FRAZÉ.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
FRAZÉ	63	100 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 4 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 31 500 € HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,
- un investissement estimé à 2 600 € HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Emet un avis favorable à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de FRAZÉ,**
- **Conditionne cette adhésion :**
 - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	FRAZÉ
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	31 500 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	2 600 €
TOTAL GÉNÉRAL	34 100 €

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Éclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.**

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-65

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de SAINT-OUEN-MARCHEFROY

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de SAINT-OUEN-MARCHEFROY.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
SAINT-OUEN-MARCHEFROY	118	99 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 10 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 58 500 € HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,
- un investissement estimé à 1 625 € HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Emet un avis favorable à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de SAINT-OUEN-MARCHEFROY,
- Conditionne cette adhésion :
 - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	SAINT-OUEN-MARCHEFROY
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	58 500 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	1 625 €
TOTAL GÉNÉRAL	60 125 €

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Éclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-66

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public par la commune de FONTAINE-SIMON

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de FONTAINE-SIMON.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
FONTAINE-SIMON	181	98 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 22 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 88 000 € HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,
- un investissement estimé à 975 € HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Emet un avis favorable à la demande d'adhésion à la compétence Éclairage Public exprimée par la commune de FONTAINE-SIMON,**
- **Conditionne cette adhésion :**
 - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	FONTAINE-SIMON
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	88 000 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	975 €
TOTAL GÉNÉRAL	88 975 €

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Éclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.**

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-67

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de CHAPELLE-GUILLAUME.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de CHAPELLE-GUILLAUME.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de CHAPELLE-GUILLAUME à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-68

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAS, M. François DORDOIGNE.

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de le MESNIL-SIMON.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de le MESNIL-SIMON.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de le MESNIL-SIMON à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-69

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de MONTIREAU.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de MONTIREAU.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de MONTIREAU à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-70

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de MONTLANDON.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de MONTLANDON.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de MONTLANDON à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-71

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de DROUE-SUR-DROUETTE.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de DROUE-SUR-DROUETTE.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de DROUE-SUR-DROUETTE à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-72

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés :

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : lancement d'une consultation en vue de conclure un nouveau marché dans le cadre de Diagnostic amiante et HAP en teneur élevée dans les enrobés bitumineux des chaussées concernant les travaux d'ENERGIE Eure-et-Loir.

Dans le cadre de ses opérations de génie civil relatives aux réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, il s'avère nécessaire pour ENERGIE Eure-et-Loir d'établir la présence ou l'absence d'amiante ou de HAP en teneur élevée dans les enrobés bitumineux de la voirie afin d'adapter en conséquence les moyens à mettre en œuvre pour les travaux de génie civil, de réfection et de réhabilitation des voiries réalisés sous sa Maîtrise d'Ouvrage.

Le marché en cours pour cette recherche d'amiante ou de HAP arrive prochainement à échéance. Dans ces conditions, il convient de prévoir la relance d'une nouvelle procédure de consultation.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** le lancement d'une consultation de type appel d'offres ouvert avec publicité organisée au niveau européen en vue d'attribuer à terme un accord-cadre à bons de commandes sans minimum, avec un seuil maximum de 150 000 € (les montants s'entendant par période), dédié à la réalisation de diagnostic d'amiante ou de HAP en teneur élevée dans les enrobés bitumineux de la voirie.
- **Précise que** l'accord cadre sera conclu pour une période de un an et pourra être reconduit 3 fois.
- **Précise que** les critères de jugement seront les suivants : prix : 60% / volet technique : 30% / délai : 10%.
- **Approuve** le contenu du dossier de consultation constitué à cet effet.
- **Charge** Monsieur le Président d'ouvrir les plis remis par les entreprises et d'en enregistrer le contenu.
- **Charge** la commission d'appel d'offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères mentionnés au dossier de consultation.
- **Autorise** le lancement d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, en cas d'appel d'offres déclaré infructueux.

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offres.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink.

Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-73

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés :

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

OBJET : Reconduction des marchés pour la réalisation d'investissements et de travaux de maintenance sur les installations et réseaux d'éclairage public.

Le marché permettant à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir d'intervenir sur les réseaux d'éclairage public (investissement et maintenance) mais aussi d'exécuter des prestations pour le compte des collectivités adhérentes, arrivera à échéance le 31 décembre 2025. En l'état, il est proposé de reconduire ce marché sur 2026 et de procéder à la révision des prix.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** la reconduction et la révision des prix du marché pour la réalisation d'investissements et de travaux de maintenance sur les installations et réseaux d'éclairage public pour l'année 2026.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-74

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés :

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

OBJET : Reconduction des marchés pour la réalisation d'études et de travaux portant sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, et pour l'exécution de génie civil divers sur réseaux construits en coordination.

Les marchés permettant à Territoire d'Énergie Eure-et-Loir d'intervenir sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public (dans ce dernier cas à l'occasion des opérations d'enfouissement coordonné tous réseaux) mais aussi d'exécuter certains travaux connexes de génie civil, arriveront à échéance le 31 décembre 2025. En l'état, il est proposé de reconduire l'ensemble des 12 lots sur 2026 et de procéder à la révision des prix.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** la reconduction et la révision des prix des 12 lots relatifs à la réalisation d'études et de travaux portant sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, et pour l'exécution de génie civil divers sur réseaux construits en coordination pour l'année 2026.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président




Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-75

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'implantation de borne de recharge pour véhicules électriques par la commune de VERNOUILLET.

Au titre de ses compétences optionnelles, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir peut être amené à la demande des collectivités à planter des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à gérer le service correspondant auprès des usagers.

A cet égard, la commune de VERNOUILLET, dans le cadre de sa stratégie globale de développement durable et de protection de l'environnement, a sollicité l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques afin d'équiper son nouveau complexe sportif (2 bornes – 1 point de charge - 22 kVA).

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'implantation de deux bornes de 22 kVA pour le futur complexe sportif situé 1 rue Gérard Philipe sur la commune de VERNOUILLET.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-76

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés :

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

OBJET : Demandes de report de subventions dans le cadre des travaux de rénovation pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

La rénovation du patrimoine bâti constitue un levier essentiel d'une politique énergétique se voulant sobre et efficace. A cet égard, la rénovation des bâtiments publics s'insère totalement dans cette orientation avec pour objectif de permettre aux collectivités de mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.

A cet effet, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé auprès des collectivités un service de conseil chargé de dresser un bilan énergétique de leurs bâtiments et de les accompagner dans la priorisation et le montage de leurs projets de rénovation. Les collectivités adhérentes à ce service peuvent aussi prétendre à une aide financière du Syndicat.

Ainsi, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a notamment octroyé une subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments aux collectivités suivantes : Arcisses, Authon-du-Perche, les Étilleux, la Ferté-Vidame, Fresnay-l'Évêque, Montigny-le-Chartif, Trancrainville, Dampierre-Sous-Brou, Bonneval, Hanches, Luigny, Bouville, Châteauneuf-en-Thymerais, Écrosnes, la Puisaye, Saint-Maur-sur-le-Loir, ainsi que les Communautés de Communes des Forêts du Perche et des Terres de Perche.

À ce jour, les travaux entrepris par les collectivités sont en cours de réalisation et les délais de validité des subventions arriveront à échéance au 31 décembre 2025.

A cet égard, les collectivités ont donc sollicité un report de subvention afin de leur permettre de terminer les travaux et recevoir ainsi le concours financier du syndicat.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** la prorogation du délai de validité des subventions et fixe au 31 décembre 2026 l'échéance de celles-ci.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPÈRE

ANNÉE	N° DOSSIER	COLLECTIVITÉ BENEFICIAIRE	SITE CONCERNÉ	DESCRIPTIF	MONTANT ACCORDE	DATE DECISION BUREAU	N° DELIBERATION	DATE DE REPORT
2024	24_MDE_CPE_002	ARCISSES	Ecole, restaurant scolaire, garderie, salle polyvalente et mairie annexe	Installation d'une chaufferie biomasse	21 250,00 €	12/03/2024	B2024_15	31/12/2026
2024	24_MDE_CTP_001	CC des Terres de Perche	Gymnase La Loupe	Réfection et isolation de deux toitures terrasses.	19 250,00 €	12/03/2024	B2025_15	31/12/2026
2024	24_MDE_CGC_004	DAMPIERRE-SOUS-BROU	Logement communal	Remplacement des radiateurs et isolation soufflée.	3 955,43 €	24/09/2024	B2024_50	31/12/2026
2024	24_MDE_PEL_003	ECROSNES	Salle polyvalente	Remplacement du système de chauffage par une géothermie sur sondes.	21 050,00 €	12/03/2024	B2024_15	31/12/2026
2024	24_MDE_CPE_004	ETILLEUX	Logements communaux	Isolation par l'extérieur de 3 logements communaux.	19 250,00 €	24/09/2024	B2024_50	31/12/2026
2024	24_MDE_CPE_003	LUIGNY	Salle des fêtes	Isolation extérieure des façades et des combles.	22 250,00 €	12/03/2024	B2024_15	31/12/2026
2024	24_MDE_EBP_002	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Logements communaux et commerce multi service	Remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur.	17 500,00 €	24/09/2024	B2024_50	31/12/2026
2024	24_MDE_EBP_003	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Logements communaux, commerce multi service et Mairie	Remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur et installations de luminaires LED.	10 063,32 €	24/09/2024	B2024_50	31/12/2026
2024	24_MDE_CFP_003	PUISAYE	Ecole	Isolation des combles perdus et remplacement des menuiseries.	14 045,05 €	24/09/2024	B2024_50	31/12/2026
2024	24_MDE_CFP_004	PUISAYE	Ecole	Isolation des murs par l'extérieur et installation d'éclairage LED.	17 097,31 €	24/09/2024	B2024_50	31/12/2026
2024	24_MDE_CBO_002	SAINTE-MAUR-SUR-LOIR	Logement communal	Isolation des murs intérieurs et extérieurs, isolation de la toiture, réfection électricité et chauffage.	10 840,76 €	12/03/2024	B2024_15	31/12/2026
2024	24_MDE_CCB_002	TRANCRAINVILLE	Logements communaux	Isolation des murs, du sol et du plafond, remplacement des menuiseries.	18 584,28 €	12/03/2024	B2024_15	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025



ID : 028-200080869-20251126-B2025_76-DE

Demandes de report de subventions

ANNÉE	N° DOSSIER	COLLECTIVITÉ BENEFICIAIRE	SITE CONCERNÉ	DESCRIPTIF	MONTANT ACCORDE	DATE DECISION BUREAU	N° DELIBERATI ON	DATE DE REPORT
2021	21-MDE-CFP-001	CC des Forêts du Perche	Cinéma de Senonches	Rénovation Globale	19 250,00 €	10/03/2021	B2021-23	31/12/2026
2022	22-MDE-CBO-001	BONNEVAL	Complexe sportif Michel Robic	Remplacement du système de chauffage des bâtiments du complexe par des systèmes électrique plus performant	7 418,75 €	15/03/2022	B2022_31	31/12/2026
2022	22-MDE-APD-003	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Maison médicale	Isolation thermique de l'extérieur et des combles, le remplacement des menuiseries et de la chaudière fioul par une chaudière gaz.	16 000,00 €	15/03/2022	B2022_31	31/12/2026
2022	22-MDE-PEI-002	ECROSNES	Salle polyvalente	Isolation, remplacement des menuiseries, installation d'un nouveau système de chauffage (géothermie sur sondes à l'étude),	20 600,00 €	15/03/2022	B2022_31	31/12/2026
2022	22-MDE-CFP-003	FERTE-VIDAME	Anciens logements d'instituteurs	Rénovation de 2 anciens logements d'instituteurs en gîte de randonneurs avec isolation thermique par l'intérieur et remplacement des menuiseries, adaptation du système de chauffage	15 104,39 €	15/03/2022	B2022_31	31/12/2026
2023	23-MDE-CPE-001	ARCISSES	École et salle polyvalente de Coudreceau	Isolation des rampants et faux plafonds, installation éclairage LED.	19 250,00 €	28/02/2023	B2023_18	31/12/2026
2023	23-MDE-CPE-004	AUTHON-DU-PERCHE	Mairie d'Authon et Salle des fêtes de Soizé	Remplacement de menuiseries (Mise en place de double vitrage).	19 250,00 €	28/02/2023	B2023_18	31/12/2026
2023	23-MDE-CBO-003	BOUVILLE	Salle polyvalente Pierre Hamet	Isolation du plafond, remplacement des menuiseries, installation d'une pompe à chaleur, éclairage LED.	19 250,00 €	28/02/2023	B2023_18	31/12/2026
2023	23-MDE-CFP-002	FERTE-VIDAME	Gîte des randonneurs	Isolation murs et combles, installation d'une VMC.	7 005,11 €	28/02/2023	B2023_18	31/12/2026
2023	23-MDE-CCB-003	FRESNAY-L'EVEQUE	Projet Grande Cour - bâtiment B bibliothèque	Isolation, menuiseries, chauffage, VMC.	19 250,00 €	28/02/2023	B2023_18	31/12/2026
2023	23-MDE-CCB-010	FRESNAY-L'EVEQUE	Projet Grande Cour - bâtiment B musée	Isolation, menuiseries, chauffage, VMC.	6 688,35 €	28/02/2023	B2023_18	31/12/2026
2023	23-MDE-PEI-002	HANCHES	Groupe scolaire	Isolation, remplacement des menuiseries, installation d'une chaudière gaz à condensation, VMC.	22 370,00 €	28/02/2023	B2023_18	
2023	23-MDE-CFP-003	PUISAYE	Ecole	Isolation extérieure avec laine de bois et remplacement des menuiseries, remplacement de radiateurs et de robinets thermostatiques.	19 189,05 €	28/02/2023	B2023_18	

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

ID : 028-200080869-20251126-B2025_76-DE

Décision
n° B2025-77

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de SAINT-LUCIEN.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de SAINT-LUCIEN.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve l'adhésion de la commune de SAINT-LUCIEN à la compétence Conseil Énergétique.**
- **Conditionne cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance


Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-78

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLERY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de UNVERRE.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de UNVERRE.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

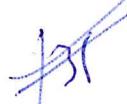
- **Approuve l'adhésion de la commune de UNVERRE à la compétence Conseil Énergétique.**
- **Conditionne cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPÈRE

Décision
n° B2025-79

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, Mme Denise HUILLY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de MIERMAIGNE.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de MIERMAIGNE.

En l'état, le Syndicat ne dispose pas de la totalité des informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Conditionne cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.
- Approuve l'adhésion de la commune de MIERMAIGNE à la compétence Conseil Énergétique sous réserve d'obtenir la délibération afférente à cet accompagnement d'ici le 31 décembre 2025.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-80

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 4 novembre 2025 à 9h00 s'est réuni à l'Ibis Style (Orée de Chartres) situé rue des Pierres Missigault 28630 BARJOUVILLE, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 29 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPÈRE, Mme Denise HUILLY, M. Didier LE BARS, M. Laurent LHUILLY, M. Didier LEMOINE, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANNAIS, M. François DORDOIGNE.

Suffrages exprimés :

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Était / Étaient excusé(s) : Mme Dagmar BERNITT (pouvoir à M. NICOLAS), M. Éric GIRONDEAU, Marc GUERRINI, Mme Cindy MATHIS, M. Philippe MORELLE, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPÈRE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de ÉOLE-EN-BEAUCE.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de ÉOLE-EN-BEAUCE.

En l'état, le Syndicat ne dispose pas de la totalité des informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Conditionne cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2026.**
- **Approuve l'adhésion de la commune de ÉOLE-EN-BEAUCE à la compétence Conseil Énergétique sous réserve d'obtenir la délibération afférente à cet accompagnement d'ici le 31 décembre 2025.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPÈRE